

Montréal, le 15 octobre 2019

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Par courriel : consultationPECC@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Document de consultation portant sur les travaux d'élaboration du PECC

Bonjour,

Le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) a pris connaissance du [Document de consultation portant sur les travaux d'élaboration du PECC](#) (Document de consultation).

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le CPEQ constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires du Québec pour les questions reliées à l'environnement et au développement durable, sur des enjeux importants d'intérêts général et commun, et coordonne les objectifs de ses membres. Le CPEQ a donc pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ regroupe plus de 300 entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

Nous vous ferons part, dans un premier temps, de nos commentaires généraux portant sur le Document de consultation et, dans un second temps, de nos commentaires spécifiques portant sur les thèmes suivants :

- Électrification;
- Aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques;
- Bioénergies;
- Financement.

Commentaires généraux

Objectif du PECC

Le CPEQ estime que l'objectif premier du PECC devrait consister à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de permettre au Québec d'atteindre sa cible de réduction, laquelle est fixée à 37,5% d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990. Cette cible nous apparaît ambitieuse puisqu'une part importante de la production industrielle repose déjà sur l'hydroélectricité, une énergie renouvelable. Ainsi, les possibilités de réduction des émissions restantes, pour ce secteur en particulier, sont coûteuses et limitées par la technologie disponible.

Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel que le PECC – comme toute autre politique gouvernementale – soit rédigé afin de favoriser, autant que possible, les projets de réduction des émissions de GES présentant le meilleur ratio coûts/tonne de GES évitée, sans pour autant négliger le développement de technologies dont le potentiel de réduction des émissions est amené à s'améliorer. Bien que nous reconnaissons qu'à long terme, la transition vers l'utilisation de l'hydroélectricité pour les transports et les besoins thermiques des procédés industriels puisse être une avenue intéressante à envisager, nous sommes d'avis que cette transition ne devrait pas être précipitée et que d'autres avenues devraient également être analysées. Nous reviendrons sur ces défis dans le cadre de nos commentaires spécifiques.

Ainsi, le PECC pourrait s'intéresser davantage à des mesures complémentaires à l'électrification comme celles énumérées ci-dessous :

➤ L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique permet d'économiser de l'énergie et de rediriger cette dernière afin de réduire la demande dans les autres secteurs. À cet effet, la publication du [projet de Règlement modifiant le Code de construction](#) pour inclure un chapitre sur l'efficacité énergétique constitue un pas dans la bonne direction.

De plus, les programmes d'appui financier des distributeurs d'énergie, tels que ceux offerts par Énergir et Hydro-Québec, ainsi que les programmes gouvernementaux, peuvent agir en complémentarité afin de maximiser les économies d'énergie.

➤ La réduction à la source de la demande énergétique

Il est possible de réduire les émissions de GES en réduisant à la source les besoins en énergie, par exemple en réduisant le kilométrage parcouru dans le secteur des transports, par une offre accrue de transport en commun, rejoignant les utilisateurs de l'automobile, ou en intégrant le principe de l'économie circulaire dans le secteur industriel. Nous croyons que la réduction à la source de la demande énergétique permet de réduire les coûts de la transition.

➤ Les bioénergies et les énergies à faible empreinte carbone

Nous saluons l'inclusion, dans le Document de consultation, d'une section portant sur les bioénergies, incluant le gaz naturel renouvelable. Nous croyons qu'il s'agit d'une solution complémentaire intéressante à l'électrification. Nous exposerons plus en détail notre position sur la question dans le cadre de nos commentaires spécifiques portant sur les bioénergies.

Nous notons, par ailleurs, qu'il est possible de produire de l'énergie à faible empreinte carbone de source non biologique, par exemple en transformant le CO₂ industriel en carburant. Le CPEQ est d'avis que le PECC pourrait encourager le développement de ce type de technologie.

➤ Le gaz naturel

Nous croyons que le PECC pourrait faire une plus grande place au gaz naturel. En effet, cette source d'énergie est nécessaire pour la transition énergétique à moyen terme, notamment dans les cas où les solutions technologiques moins émettrices de GES ne sont pas disponibles pour combler les besoins des entreprises industrielles au Québec et qu'une analyse de cycle de vie démontre qu'il s'agit de la meilleure énergie à utiliser. Par ailleurs, nous croyons que des investissements dans la recherche et le développement permettraient de réduire les émissions de GES liées à la production de gaz naturel au Québec, notamment par l'électrification du procédé de production. Ces technologies présenteraient un potentiel intéressant d'exportation.

➤ L'écologie industrielle et l'économie circulaire

Le CPEQ est d'avis qu'une plus grande place pourrait être consacrée à l'écologie industrielle et à l'économie circulaire. La récupération des rejets thermiques, par exemple, permettrait de réduire la consommation énergétique.

➤ La géothermie

La géothermie constitue une solution intéressante pour réduire la consommation d'électricité, qui peut ainsi être redirigée pour électrifier les besoins thermiques des procédés ou équipements industriels. La conversion géothermique des puits inactifs¹, en particulier, nous semble une avenue prometteuse pour réduire la demande énergétique des industries, commerces et exploitations agricoles. Le PECC pourrait appuyer financièrement le développement de telles technologies.

➤ Capture du carbone

La capture et la réutilisation du carbone constituent aussi des solutions intéressantes concernant les émissions de GES qui ne peuvent pas être évitées, comme les émissions de procédés industriels. Au surplus, nous notons que des nouvelles technologies émergentes permettent d'intégrer le carbone capturé dans certains produits à valeur ajoutée. La capture et la réutilisation du carbone pourraient donc comprendre des co-bénéfices économiques intéressants. Nous croyons que le gouvernement pourrait investir dans la recherche et le développement dans ce domaine, mais la recherche doit par ailleurs favoriser l'émergence de projets dans un horizon de temps prévisible.

En outre, nous sommes d'avis que, lorsque la valorisation du carbone capturé n'est pas possible ou trop coûteuse, des protocoles de crédits compensatoires pourraient être développés afin de rendre la capture plus attrayante.

¹ Pour en savoir davantage sur cette technologie, nous vous invitons à consulter cet [hyperlien](#).

En parallèle à l'électrification de l'économie québécoise, le Document de consultation prévoit intensifier les exportations d'électricité. Or, nous rappelons que les partenaires commerciaux du Québec, comme les États-Unis, produisent de grandes quantités de gaz naturel, et ce, à très bon prix. Nous croyons donc que l'exportation de l'électricité présente certains défis.

Apport possible des PME et des petits projets

Le CPEQ remarque que les efforts de réduction des émissions de GES ont, à ce jour, surtout visé les grandes entreprises, qui sont les mieux outillées pour entreprendre de grands projets, comme l'électrification des besoins thermiques de leurs procédés industriels. Les petites et moyennes entreprises (PME), pour leur part, ne sont souvent pas en mesure de mener à terme des projets similaires à leur échelle, y compris les projets de réduction des émissions présentant un faible coût par tonne d'éq. CO₂ réduite. Or, l'addition de nombreux petits projets pourrait faciliter l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions d'ici 2030.

Le CPEQ est donc d'avis que le PECC pourrait prévoir un meilleur accompagnement des PME, par exemple en les aidant à effectuer un diagnostic des potentiels de réduction des émissions de GES et à effectuer des demandes de subvention dans le cadre des programmes pertinents.

Par conséquent, compte tenu de ces commentaires généraux, le CPEQ est d'avis que le PECC pourrait faire plus de place aux mesures complémentaires à l'électrification, dans une perspective de lutte aux changements climatiques. Ainsi, le nom du plan pourrait être « Plan de lutte aux changements climatiques et d'électrification » (PCCE).

Commentaires spécifiques

➤ Électrification

- *Les besoins thermiques des procédés industriels*

Le CPEQ reconnaît que l'électrification des besoins thermiques des procédés industriels peut jouer un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques dans le contexte québécois. Or, pour que ce soit le cas, nous croyons que trois défis devront être surmontés.

D'abord, nous rappelons que la technologie existante ne permet pas toujours l'électrification des besoins thermiques des procédés industriels. Dans le cas de la production de ciment, par exemple, l'électricité ne permet pas d'atteindre et de maintenir les températures extrêmement élevées requises pour ce procédé. Dans de telles circonstances, nous croyons que le PECC pourrait mettre l'accent sur l'efficacité énergétique, les combustibles de substitution, ainsi que la recherche et le développement.

Ensuite, la technologie permet parfois l'électrification, mais le coût d'acquisition (CAPEX) de cette technologie n'est pas toujours économiquement viable. À cet effet, nous saluons la bonification des programmes d'accompagnement existants comme [ÉcoPerformance](#) et [TechnoClimat](#). Nous rappelons toutefois que même si un équipement fonctionnant aux combustibles peut être remplacé par un équipement électrique, l'équipement original doit souvent être conservé pour des raisons de sécurité en cas de pannes électriques.

Troisièmement, il arrive que la technologie existe et que son coût d'acquisition soit raisonnable ou subventionné, mais que son coût d'opération (OPEX) ne soit pas économiquement viable compte tenu du prix actuel du gaz

naturel par rapport au tarif de l'électricité. En effet, dans le contexte énergétique québécois, l'électricité est plus chère que le gaz naturel. Ainsi, certaines entreprises pourraient être tentées de continuer d'utiliser leurs équipements fonctionnant au gaz naturel plutôt que de faire l'acquisition d'équipements, comme des chaudières ou des fours fonctionnant à l'électricité, afin de ne pas avoir à assumer un coût énergétique trop élevé et ainsi demeurer compétitives. Par conséquent, tant que le prix du gaz naturel sera nettement inférieur au prix de l'électricité, il est difficile d'imaginer une conversion à l'électricité. Pour remédier à la situation, nous croyons que les programmes d'accompagnement des entreprises pourraient soutenir l'utilisation d'équipements électriques. Le maintien et l'élargissement du « tarif L » pour le secteur industriel devraient aussi être prévus.

- *Les sites de forages*

Parmi les secteurs de l'économie qui demeurent à électrifier, nous croyons que les sites de forage présentent un potentiel de réduction intéressant et à faible coût. En effet, la plupart des foreuses sont alimentées en électricité au moyen de génératrices au diesel. La connexion au réseau électrique existant permettrait donc de réduire significativement les émissions de GES des activités de forage, et ce, sans changements importants dans la technologie.

- *Le secteur des transports*

Le CPEQ est d'avis que le secteur des transports doit faire l'objet de mesures structurantes dans le cadre du PECC. Ces mesures doivent encourager la transition vers les moyens de transport les plus durables, comme les véhicules électriques dans le cadre du transport individuel, collectif ou du camionnage, en rendant ces derniers plus efficaces, attrayants et abordables.

Nous notons cependant que l'utilisation de toute automobile, ainsi que le transport par camionnage, contribuent aux problèmes systémiques liés à l'utilisation de ces modes de transport comme la congestion routière et l'étalement urbain. Nous croyons donc que des solutions complémentaires aux véhicules électriques pourraient être encouragées. Il est d'abord primordial d'encourager des modes de transport alternatifs comme le transport collectif, le transport actif et le covoiturage afin de les rendre encore plus attrayants et faciles d'accès pour l'utilisateur dans le cadre de ses activités quotidiennes. Le CPEQ est aussi d'avis qu'il convient de réduire à la source la demande en transport. Cela doit inclure un aménagement du territoire favorisant les services de proximité, ainsi que des stationnements incitatifs. D'autres mesures pourraient également être envisagées, comme une taxe kilométrique, des péages routiers ou encore une hausse du prix de l'essence. Ces dernières doivent cependant être analysées avec précaution, compte tenu des enjeux importants d'acceptabilité sociale qu'elles peuvent soulever, que ce soit autant dans le domaine du camionnage que du transport individuel, tant qu'une alternative ne sera pas à la portée de tous.

- *Approvisionnement en électricité*

Le CPEQ rappelle qu'en période de pointe de demande électrique, notamment en période hivernale et durant les canicules, le Québec présente un déficit d'approvisionnement en puissance électrique. Or, l'électrification de

l'économie et l'augmentation des exportations proposées dans le Document de consultation pourraient faire augmenter la demande en électricité de 54 TWh d'ici 2030², soit ¼ de la production électrique actuelle. En l'absence de mesures significatives en matière d'efficacité énergétique, nous craignons qu'à terme, le Québec doive soit importer de l'électricité produite des provinces ou des États où l'électricité est générée à partir de sources non renouvelables, soit construire de nouveaux barrages pour combler les besoins en puissance de pointe. De tels scénarios sont susceptibles de faire augmenter les émissions de GES québécoises ou d'augmenter le coût de l'électricité.

➤ Aménagement du territoire et adaptation

Le CPEQ comprend du Document de consultation que l'aménagement du territoire est surtout envisagé dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Bien que cette approche soit nécessaire, nous sommes d'avis que l'aménagement du territoire peut également jouer un rôle fondamental en matière de réduction des émissions de GES.

En effet, la densification et la mixité des usages permettent de réduire la demande en transport, en plus de faciliter le recours au transport collectif et actif. À cet effet, nous croyons que l'exemplarité de l'État doit se poursuivre. Nous rappelons toutefois que la densification et la mixité ne doivent pas mener au rapprochement résidentiel des zones industrielles, afin d'éviter les nuisances comme le bruit, les odeurs et la poussière.

Dans un autre ordre d'idée, nous croyons que tout financement public ou tout projet public devrait être conditionnel à une analyse des risques associés aux changements climatiques. Il convient en effet d'éviter que des investissements en infrastructure soient gaspillés.

➤ Bioénergies

Le CPEQ est d'avis que les bioénergies constituent une avenue intéressante en matière de réduction des émissions de GES. En effet, la transition vers les bioénergies, surtout dans le secteur industriel, a pour avantage majeur de faire appel, pour les utilisateurs, à des équipements, infrastructures et expertises existantes. Cela permet de réduire considérablement les coûts d'acquisition des technologies (CAPEX).

Plusieurs filières de bioénergies pourraient être priorisées :

- Gaz naturel renouvelable

Selon une [étude](#) réalisée par Deloitte et WSP, le potentiel technico-économique du gaz naturel renouvelable (GNR) de première génération (biométhanisation et captage) et de deuxième génération (biomasse forestière) serait intéressant.

Ainsi, nous sommes d'avis que le GNR offre un potentiel significatif de réduction des émissions de GES, en plus de ne nécessiter aucune modification des équipements par les utilisateurs finaux. Le développement de la filière du GNR aurait par ailleurs pour co-bénéfice de faciliter le respect par les entreprises de la réglementation fédérale à venir dans le cadre de la norme sur les combustibles propres.

² Voir l'infographie résumant le rapport Dunsky en accédant à cet [hyperlien](#).

De plus, la création d'un protocole de crédits compensatoires lié aux émissions de GES évitées en raison de la capture et la valorisation issues de la biométhanisation et du compostage des matières organiques permettrait non seulement d'appuyer la filière de production de GNR au Québec, mais aussi de faire profiter les entreprises québécoises des fruits du SPEDE au Québec.

- Hydrogène

Le CPEQ note que l'hydrogène peut constituer un ajout intéressant au gaz naturel, pouvant aller jusqu'à 2%³. L'hydrogène présente un potentiel intéressant de réduction des émissions s'il est produit à partir de l'électrolyse alimenté en électricité de source renouvelable, comme l'hydroélectricité.

- Biodiesel

Nous croyons que le biodiesel constitue une autre option intéressante. Il peut notamment être utilisé comme ajout dans le mazout de chauffage, afin de réduire les émissions générées par ce dernier.

Le CPEQ remarque cependant que l'usage des bioénergies comporte certaines limites. Par exemple, certains biocombustibles ne sont pas adaptés à une utilisation dans des conditions nordiques. La compatibilité des bioénergies avec les véhicules du parc actuel doit aussi être évaluée pour en assurer un usage plus généralisé. L'approvisionnement en matière organique constitue également un enjeu majeur.

Dans un autre ordre d'idées, le CPEQ est d'avis que certaines solutions pourraient être envisagées pour favoriser les bioénergies.

D'abord, à la suite de la réalisation d'une analyse de cycle de vie, nous sommes d'avis qu'un réseau de gazoduc structurant permettrait un meilleur approvisionnement en bioénergies. Le réseau gazier traditionnel pourrait être interconnecté avec les sites de biométhanisation, les biodigesteurs agricoles et municipaux, ainsi qu'avec les autres sites produisant du biogaz et du GNR. Ainsi, le développement du gaz naturel conventionnel bénéficierait du même coup au développement des bioénergies.

En outre, le remboursement de la taxe routière pour l'achat de biodiesel en vrac pourrait être remplacé par une exemption de taxe pour la première entité qui met en marché le biodiesel. Une telle exemption permettrait d'élargir la portée du remboursement de taxe qui, actuellement, ne couvre pas les relais routiers. Or, la majeure partie du biodiesel est vendue aux relais routiers. Une telle révision de l'exemption de taxe favoriserait donc une plus grande utilisation de ce combustible. Une exemption permettrait, par ailleurs, d'alléger la charge administrative des distributeurs, associée au mécanisme de remboursement de la taxe routière.

Dans un autre ordre d'idées, nous croyons que le PECC pourrait favoriser l'installation des centrales de biométhanisation à proximité des sources de matière organique, comme les scieries, ou encore encourager le développement de petites centrales mobiles. Cette situation contribuerait à répondre au défi d'approvisionnement en matière organique des installations de production de biogaz et de GNR, en plus de maximiser la valorisation énergétique de la biomasse.

³ Voir le Rapport de H2GO Canada, aux pages 13 et 14 : <https://www.h2gocanada.com/our-report>.

Dans un même ordre d'idées, le CPEQ est d'avis que le Québec pourrait tirer profit des sources inutilisées de biogaz, notamment dans les lieux d'enfouissement technique (LET). Un programme de collecte et de valorisation du biogaz brûlé par les LET pourrait être mis sur pied.

Par ailleurs, comme nous l'avons mentionné dans nos commentaires généraux, les actions à petite échelle, lorsqu'additionnées, présentent un potentiel intéressant de réduction des émissions de GES. Nous croyons donc que le PECC pourrait aider les entreprises à intégrer le biogaz et le GNR dans leurs procédés, même dans le cadre de plus petits projets. La valorisation énergétique des déchets pourrait également être facilitée par une révision de la réglementation relative aux matières résiduelles favorisant l'économie circulaire. L'électrification des véhicules est par ailleurs une avenue à poursuivre.

Nous croyons enfin que la production de biogaz pourrait être stimulée en attribuant au producteur les réductions des émissions générées par le remplacement des combustibles fossiles par du biogaz dans le cadre du *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE)*.

➤ Financement

Le CPEQ est d'avis que l'écofiscalité peut, dans certains cas, jouer un rôle important en matière de réduction des émissions de GES en influençant les comportements.

Nous sommes également d'avis que des outils de financement innovants, comme les obligations vertes, pourraient être inclus dans le PECC. À cet effet, nous croyons qu'un dialogue continu devrait être entretenu entre le gouvernement, les ministères, les institutions financières, les grappes financières et les entreprises.

Nous croyons aussi que le PECC pourrait offrir davantage d'outils de financement pour favoriser la recherche et le développement de technologies.

Par ailleurs, nous croyons que le financement pour le développement de technologies ne devrait pas être limité à celles qui ont des applications directes au Québec. En effet, les technologies exportables permettent de réduire les émissions de GES globales, tout en participant au développement d'une expertise québécoise en la matière.

Conclusion

Nous rappelons que l'objectif premier du PECC consiste à favoriser les réductions des émissions de GES sur le territoire québécois, et ce, afin de permettre au Québec d'atteindre la cible ambitieuse qu'il s'est fixé à l'horizon 2030. Toutefois, nous sommes d'avis que les réductions présentant le meilleur ratio coûts/tonne de GES évitée devraient être priorisées.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le PECC - et toutes autres politiques gouvernementales - devrait être rédigé afin de favoriser les projets permettant les réductions les plus économiquement rentables. Ainsi, nous reconnaissons la pertinence d'accélérer l'électrification des transports et des besoins thermiques des procédés industriels. Toutefois, nous rappelons qu'il existe d'autres avenues permettant de réduire les émissions de GES immédiatement, et ce, à des coûts moins élevés.

Ainsi, nous croyons que le PECC pourrait accorder, par exemple, une place plus importante aux bioénergies et à l'aménagement du territoire.

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Hélène Lauzon". The signature is written in a cursive, flowing style.

Hélène Lauzon

Présidente directrice générale

c.c. M. Éric Théroux, Sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques
eric.theroux@environnement.gouv.qc.ca